

**CONSEIL PORTUAIRE DU BRUSC**

**Séance du 4 juin 2024**

**Compte-rendu**

COMPOSITION : 12 titulaires – 12 suppléants  
Quorum : 8

**PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : 13**

**TITULAIRES : 7**

M. Jean-Sébastien VIALATTE, Président,  
M. Hervé FABRE, représentant la ville de SIX-FOURS,  
MM. Eric VIMFLES et Eric CANTARINI, usagers désignés par la Métropole TPM,  
M. Eric Jean-Jean FERAUD, usager désigné par le CDPMEM,  
MM. Jacques SAVELLI et Philippe ROBIN, représentants le CLUPIPP,

**SUPPLEANTS : 5**

Mme Stéphanie CASSAR, représentant la ville de Six-Fours,  
M. Alain ROMAN, représentant le personnel de l'Autorité Portuaire,  
M. Jean-Yves PERRETTE, usager désigné par la Métropole TPM,  
MM. Jean CASANOVA et Jacques SERRE, représentants le CLUPIPP,

**POUVOIR : 1**

M. Gérard CONSTANTINI donne un pouvoir à M. Jean CASANOVA,

**ABSENTS ET EXCUSES :**

Mme Sandrine ARMABESSAIRE et M. Vincent GAILLED RAT, usagers désignés par la CCIV,

**INVITES :**

M. Théo MIGNOTTE : Yacht club de Six-Fours,  
M. Georges VINCENT : CPSF  
Mme Justine CHANUT : Paul Ricard Marine.

**MEMBRES DE TPM :**

Mmes UGUEN, NAVARIN, RIGAUD et DADOUN, MM. GAUBERT, MAAS, CHARDON, CHIHAI et REMOLEUR.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 11h00. Treize membres du Conseil Portuaire, titulaires et suppléants confondus, sont présents ou représentés. Conformément au quota de représentativité de chaque catégorie et à l'impossibilité pour les suppléants de voter lorsque tous les titulaires de leur catégorie sont présents, seuls onze votes seront exprimés par les membres présents. Madame Stéphanie CASSAR et Monsieur Jean CASANOVA ne voteront pas.

1. Approbation du procès-verbal du conseil portuaire du 8 novembre 2023 – Vote

Monsieur VIALATTE demande si le compte-rendu appelle des commentaires. Celui-ci n'appelle aucune remarque des participants.

|                |
|----------------|
| AVIS FAVORABLE |
|----------------|

2. Affaires générales

❖ Rapport d'activité 2023

Monsieur CHIHAI rappelle à l'ensemble des membres que le rapport d'activité est consultable en capitainerie. Il annonce que l'année 2023 a été bonne, malgré une météo défavorable et un arrêté « sécheresse » pris par le Préfet du Var qui implique une restriction d'eau en interdisant notamment le lavage des bateaux et engins nautiques par des particuliers. Monsieur CHIHAI ajoute que s'il y a des questions, un point sera fait en capitainerie. Monsieur SAVELLI souhaite qu'à ce titre une séance de travail soit mise en place avec madame UGUEN.

3. Avancement des travaux et projets

❖ Nouvelle panne Y

Madame NAVARIN indique que la panne Y a été refaite à neuf et livrée le 26 avril 2024, pour un montant de 222 000 € HT.

❖ Fermeture de la base nautique

Madame NAVARIN explique, que la fermeture de la base nautique n'est pas encore tout à fait finalisée car le port est en attente du contrôle d'accès afin de distribuer les badges aux usagers ainsi qu'aux associations. Le montant de ces travaux est de 50 000 € HT. Le chalet de la cale de mise à l'eau a été réhabilité le 6 mai 2024 pour un montant de 1 054 € HT par la société MSIKA. Le chalet a été peint intérieurement et lasuré extérieurement et un sol en vinyle a été posé. La mise en place du contrôle d'accès se fera fin juin et sera réalisé par la Société DEGREANE, pour un montant de 9 213 € HT. Elle ajoute qu'il reste à faire un traçage au sol et à installer des potelets au niveau de la barrière.

Monsieur CHIHAI ajoute qu'une réunion avait été mise en place avec tous les acteurs de la base nautique afin de trouver un consensus pour les emplacements. Au terme de cette réunion, il a été décidé qu'il y aurait deux véhicules par association et sur les huit places réservées au Yacht Club, deux seront dédiées aux adhérents et les six autres réservées aux déposes minute.

Monsieur PERRETTE est très satisfait de ces mesures et ajoute que c'est une excellente initiative et que cela devrait permettre de réguler le flux des véhicules. Monsieur CHIHAI le remercie et l'encourage à faire preuve de pédagogie auprès de ses adhérents. Il ajoute que quatre badges seront également mis à disposition pour l'utilisation de l'aire de carénage.

❖ Ouverture de la panne Fbis

Cette ouverture est chère aux élus du CLUIPP, car elle permettrait d'éviter un déplacement important des gens tout le long du ponton.



Monsieur CHIHAI précise que les bateaux situés côté sud prendront ce chenal sans impacter la base nautique. Cet aménagement du port est en attente de l'aval de la Commission Nautique. Le maître de port espère que cela soit mis en place pour la saison 2025. Le budget de ces travaux est d'un montant d'environ 80 000 € HT.

Il précise que cette ouverture sera créée par le recépage des pieux, le retrait des pannes existantes sur la largeur du chenal et l'enfouissement des réseaux, ce qui permettra dans un second temps la mise en place d'une nouvelle panne de liaison.

#### ❖ Acquisition d'un navire de servitude

Monsieur CHIHAI indique que le port va faire l'acquisition d'un navire de servitude, en aluminium, qui sera dédié aux travaux du port. Il sera à l'identique de celui du port de Bandol. La Métropole doit lancer au préalable une procédure de marché public. Il précise que cela n'a aucun rapport avec le zodiac qui est spécifique à l'accueil. Si la procédure est fructueuse, cette acquisition est prévue pour début 2025.

#### ❖ Résultats de l'étude sur l'état de la matre morte entre les pannes N et O

Concernant les travaux d'aménagement du port, Monsieur CHIHAI explique qu'il existe des restrictions en raison de la présence de mattes mortes à l'intérieur du port. Le périmètre portuaire devait être agrandi, avec pour objectif de réaliser des mouillages et ainsi créer 26 postes supplémentaires dont 14 postes de 14 mètres et 12 postes de 12 mètres. L'objectif est donc de gagner en tirant d'eau tout en préservant le milieu naturel et la biodiversité. Monsieur VIALATTE rappelle qu'il y a une réglementation européenne qui indique que même mortes, les mattes sont protégées.

Madame UGUEN précise que l'objectif est de prouver aux services de l'Etat que ces mattes sont bien mortes, que rien ne repoussera et que, dès lors, il est possible de poursuivre l'aménagement du port tout en respectant et en préservant les espaces naturels et la biodiversité. Elle poursuit en indiquant que l'ambition de la Métropole est de faire du port du Brusuc un port exemplaire en la matière. Monsieur SAVELLI précise que les élus au CLUPIPP ont demandé l'avis de professionnels (des plongeurs qui connaissent bien les fonds marins) afin de recueillir leur expertise en la matière. Monsieur GEORGES atteste que cette partie du port est envahie de mattes mortes, c'est la raison pour laquelle le dragage est important, et représente un volume énorme. Monsieur CHIHAI précise qu'il y a environ 3500 m<sup>3</sup> à draguer. Madame UGUEN résume en expliquant que le but est de réussir à faire en sorte que ce qui est pressenti aujourd'hui, puisse être scientifiquement attesté via cette étude.

Monsieur PERRETTE approuve ce projet et précise que personnellement il est plus dans une logique de développement économique et touristique. Madame UGUEN indique que c'est aussi l'objectif de la Métropole. Monsieur CHIHAI affirme que le port du Brusuc est un port de plaisance mais qu'il est resté pittoresque et à taille humaine. Il explique qu'en réalisant ces travaux et proposant une dizaine de postes en garantie d'usage, la Métropole pourrait finaliser les travaux du brise clapot sans impacter financièrement les annuels.

#### ❖ Finalisation de l'aménagement du port côté base nautique

Monsieur CHIHAI explique que le projet consiste à aménager une panne à l'endroit de la cale de mise à l'eau. Elle serait reliée aux mouillages et à la panne brise clapot. Il ajoute qu'il souhaite réaliser ces travaux rapidement. Madame NAVARIN précise qu'il n'y aura pas de dragage à réaliser à cet endroit. Monsieur CHIHAI annonce qu'une fois ces travaux achevés, il n'y aura plus de postes au mouillage au port du Brusuc. Il ajoute que cela permettra de doubler la tarification et surtout de sécuriser le plan d'eau.

Monsieur SAVELLI note que le seul handicap sera la panne de liaison. Monsieur CHIHAI assure que le tirant d'air sera conséquent et ajoute qu'il n'y aura pas d'impact sur les pointus de la lagune, hormis pour ceux à voile latine, qui sont au nombre de dix. Il ajoute qu'il faudra trouver une solution en les faisant rentrer dans la catégorie des bateaux de tradition, par exemple. Selon lui, il n'y aura pas d'impact pour la base nautique, puisque le tirant d'air sera de trois mètres.



Monsieur CHIHAI énumère les travaux qui ont été réalisés avec notamment le déplacement et le remplacement de la clôture de l'aire de carénage qui a permis de gagner une place supplémentaire, pour un montant de 1 788 € HT. Pour le programme à venir, la Société ECTM va inspecter les mouillages M/N/O/J/F pour un montant de 28 920 € HT (en cours d'exécution). Elle procédera, par ailleurs, à la pose de défense DELTA sur le quai RORO des Embiez, pour un montant de 23 089 € HT. Enfin, elle réalisera une inspection des flotteurs A/B/C/D/E pour un montant de 3 600 € HT.

#### 4. AOT

- ❖ Attribution des mises en concurrence (Distributeur automatique de billets postes professionnels)

Monsieur CHIHAI précise que l'exploitant du distributeur de billets ne sera plus la poste mais Euronet, suite à une mise en concurrence.

Monsieur CHIHAI indique qu'au niveau des AOT « postes professionnels », une mise en concurrence a également été menée pour quatre lots. Il ajoute que cela n'a pas impacté les places annuelles car ce sont des postes passagers. Il précise que, parmi ces quatre lots, il y a trois catamarans (deux sont positionnés à quai et le troisième sur la panne brise clapot), et une vedette de transport classique.

#### 5. Questions diverses

Monsieur VIMFLES indique que la bouée du chenal s'est déplacée suite aux dernières largades. Monsieur CHIHAI répond qu'il fera intervenir le service sécurité des plages afin de la repositionner correctement.

Monsieur PERRETTE souhaite que le rapport d'activité de la Base Nautique soit intégré au rapport d'activité du port. Monsieur FABRE rappelle que sur les nouvelles conventions, chaque association doit rendre un rapport d'activité moral et financier aux services juridiques de la ville. Monsieur PERRETTE atteste que cela est fait. Monsieur REMOLEUR lui indique que cela est possible, qu'il pourrait être intégré au rapport d'activité du port en annexe par exemple.

Monsieur le Maire indique qu'un projet est en cours avec la Métropole concernant l'aménagement du quai Saint Pierre. Il précise que plusieurs points qui devront être traités dans le cadre de cette opération ont, d'ores et déjà, été identifiés (réhausse du quai au niveau de l'embarcadère des Embiez, organisation de la circulation sur le quai...). Il assure que cette opération sera abordée plus amplement lors d'un prochain conseil portuaire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie l'assemblée et lève la séance à 11h50.

Jean-Sébastien VIALATTE  
Président du Conseil Portuaire du Brusç

